

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CASSIS

L'an deux mille vingt et un, le vingt-huit du mois de septembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de CASSIS s'est assemblé à l'Oustau Calendal, sous la présidence de Madame Danielle MILON, Maire.

N°54

Date de Publication

- 7 OCT. 2021

Date de Transmission au Contrôle de Légalité

- 7 OCT. 2021

Date de la convocation

21 septembre 2021

Présents :

Mmes FIGARELLA, GOBET, HATEMIAN-SOLARI, LABI-MALAKIAN, LAFAYSSE, MATEO, PADOVANI FAURE-BRAC, SAGAUT, VAUTRIN VEILEX.

MM. BARRAL, BOYER, BURZIO, CHAIX, CHAUSSIDIERE, DE CANEVA, DENONFOUX, FAVIER, JULLIEN-FIORI, MACHERAS DE MONTILLET.

Pouvoirs:

Mme BRUNET à M. FAVIER Mme HERVE GENOVESI à Mme VEILEX Mme LOVERA à Mme HATEMIAN-SOLARI

M. FIGAROLI à Mme PADOVANI FAURE-BRAC

M. MAS-FRAISSINET à Mme FIGARELLA

M. REYMOND à M. DE MONTILLET

M. MORTELETTE à M. DENONFOUX

Absent:

M. DE SOUSA

Madame Chloé GOBET a été élue secrétaire

<u>Objet</u>: Approbation de la réactualisation des tarifs des caveaux et des concessions de terrain au cimetière du « Mussuguet » suite à des reprises.

Madame le Maire expose à ses collègues qu'afin de répondre aux sollicitations de plus en plus importantes des demandes de concession de la part des administrés, la commune a engagé un processus de reprise des concessions échues et non renouvelées, bâties en 1982 lors de la construction du cimetière du « Mussuguet ». Il convient donc de réactualiser les tarifs des concessions de terrain ainsi que des caveaux.

Les nouveaux tarifs proposés pour les caveaux et les concessions sont les suivants :

Concessions trentenaires	Unité	Tarifs
Concession renouvelable (1 place)	Place	400,00€
Caveaux		
Reprise caveau 2 places		700,00 €
Reprise caveau 3 places		1 100,00 €
Reprise caveau 4 places		1 500,00 €
Reprise caveau 6 places		3 700,00 €

Accusé de réception en préfecture 013-211300223-20210928-DE-2021-54-DE Date de télétransmission : 07/10/2021 Date de réception préfecture : 07/10/2021

Le règlement s'effectuera en un seul versement.

Pour rappel, la durée des concessions est de 30 ans.

Le rapporteur propose au conseil municipal d'approuver les tarifs cidessus des caveaux et des concessions de terrain au cimetière du \ll Mussuguet \gg .

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter à **l'unanimité** la proposition du rapporteur.

Ainsi fait et délibéré, le 28 septembre 2021.

Le Maire, Danielle MILON